

# AUROS ANEMOS

SARL HELIOS

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION DE VÉHICULES DE LOISIRS

<b>SIRET</b>	51818061700012	<b>APE</b>	7010 Z
<b>Adresse</b>	93 chemin des Forges, 81140 Roussayrolles	<b>Tél.</b>	Sur devis
<b>Email</b>	contact@auros-anemos.fr	<b>Site</b>	auros-anemos.fr

*Version en vigueur au 18/04/2026*

## Article 1 — Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Location (ci-après « CGL ») régissent toutes les relations contractuelles entre la SARL HELIOS, exploitée sous l'enseigne AUROS ANEMOS (ci-après « le Loueur »), et toute personne physique ou morale souhaitant louer un véhicule de loisirs (ci-après « le Locataire »).

Tout contrat de location implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGL. Elles prévalent sur tout document émanant du Locataire.

## Article 2 — Véhicules proposés

AUROS ANEMOS propose actuellement les véhicules suivants :

- Hymer Venture S — Camping-car luxe tout-terrain sur base Mercedes Sprinter 4x4
- Mercedes Viano Marco Polo — Fourgon aménagé

Les caractéristiques complètes sont disponibles sur [auros-anemos.fr](http://auros-anemos.fr). Le Loueur se réserve le droit de substituer un véhicule d'équivalence supérieure en cas d'indisponibilité imprévisible.

## Article 3 — Conditions d'accès à la location

### 3.1 Permis de conduire

- Permis B valide depuis au moins **3 ans** pour le Viano Marco Polo
- Permis B96 valide depuis au moins **3 ans** fortement recommandé pour le Hymer Venture S
- Présentation de l'original obligatoire à la remise des clés

### 3.2 Âge minimum

- Conducteur principal : **30 ans** pour le Hymer Venture S — **21 ans** pour le Viano

### 3.3 Autres conditions

- Pièce d'identité en cours de validité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Carte bancaire au nom du conducteur principal

## Article 4 — Réservation et confirmation

La réservation est effective après : acceptation des CGL, versement de l'acompte (30 % du total TTC) et réception de la confirmation écrite.

Toute réservation est nominative et ne peut être cédée sans accord écrit préalable du Loueur.

## Article 5 — Tarifs et paiement

### 5.1 Tarifs Hymer Venture S

Saison	Tarif / jour	Tarif / semaine	Durée min.
Basse saison (Nov–Mars)	350 €	2 450 €	3 nuits
Moyenne saison (Avr/Mai/Jun/Sep/Oct)	500 €	3 500 €	4 nuits
Haute saison (Juil–Août)	900 €	6 300 €	5 nuits

## 5.2 Tarifs Viano Marco Polo

Saison	Tarif / jour	Tarif / semaine	Durée min.
Basse saison (Nov–Mars)	90 €	630 €	3 nuits
Moyenne saison	110 €	770 €	4 nuits
Haute saison (Juil–Août)	120 €	840 €	5 nuits

## 5.3 Options et suppléments

Option	Hymer Venture S	Viano Marco Polo
Km inclus / jour	200 km	150 km
Km supplémentaire	0,45 €/km	0,35 €/km
Nettoyage fin de séjour	250 €	150 €
Livraison Albi	100 €	100 €
Livraison Toulouse	150 €	150 €

## 5.4 Modes de paiement

- Virement bancaire
- Carte bancaire via plateforme sécurisée
- Acompte de 30 % à la réservation — solde 30 jours avant le départ

## Article 6 — Caution

Véhicule	Montant de la caution
Hymer Venture S	5 000 €
Viano Marco Polo	3 000 €

La caution est bloquée par empreinte de carte bancaire à la remise des clés. Elle est restituée sous **15 jours ouvrés** après le retour du véhicule, déduction faite des éventuels frais (dommages, nettoyage, carburant manquant, km dépassés).

## Article 7 — Prise en charge et restitution

### 7.1 Lieu et horaires

Prise en charge et restitution au siège : 93 chemin des Forges, 81140 Roussayrolles, sur rendez-vous. Supplément de 50 € hors lieu habituel (hors options livraison Albi/Toulouse).

### 7.2 État des lieux

Un état des lieux contradictoire est réalisé en présence des deux parties. Tout dommage non signalé à la remise des clés sera imputé au Locataire.

Le véhicule doit être restitué propre, avec le réservoir plein, et avec tous ses équipements.

- Nettoyage insuffisant : 250 € (Hymer) / 150 € (Viano)
- Carburant manquant : prix pompe + 20 € de frais de gestion

## Article 8 — Utilisation du véhicule

Le Locataire s'engage à :

- Conduire personnellement ou confier le véhicule uniquement aux conducteurs déclarés
- Respecter le Code de la Route dans tous les pays traversés
- Ne pas utiliser le véhicule à des fins commerciales ou de compétition
- Ne pas sous-louer le véhicule
- Ne pas fumer dans le véhicule (**pénalité : 300 €**)
- Ne pas transporter d'animaux (animaux interdits)
- Informer immédiatement le Loueur de tout incident ou panne

## Article 9 — Assurance et responsabilité

### 9.1 Couverture incluse

- Responsabilité civile illimitée
- Dommages matériels au véhicule (avec franchise)
- Vol (avec franchise)
- Assistance 24h/24 — 7j/7 sur toute l'Europe

### 9.2 Franchises

Type de sinistre	Franchise Locataire
Accident / dommages	1 500 €
Vol	2 000 €
Bris de glace	300 €

### 9.3 Exclusions

- Dommages résultant d'une utilisation non conforme aux CGL
- Dommages sous-châssis et aux pneus
- Infractions au Code de la Route
- Conduite sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants

## Article 10 — Annulation

### 10.1 Annulation par le Locataire

Délai avant le départ	Frais d'annulation
Plus de 60 jours	Acompte remboursé à 50 %
30 à 60 jours	Acompte conservé (30 %)

Moins de 30 jours	50 % du montant total TTC
Moins de 7 jours / no-show	100 % du montant total TTC

*Nous recommandons de souscrire une assurance annulation.*

### 10.2 Annulation par le Loueur

En cas de force majeure, le Loueur proposera un véhicule de substitution équivalent ou remboursera intégralement les sommes versées.

## Article 11 — Pannes et accidents

En cas de panne ou d'accident, le Locataire doit :

- Contacter l'assistance au numéro figurant dans le carnet de bord
- En cas d'accident : contacter les forces de l'ordre et remplir un constat amiable
- Informer le Loueur dans les 24h par téléphone et 48h par écrit
- Ne pas faire effectuer de réparations sans accord préalable, sauf urgence absolue

## Article 12 — Protection des données (RGPD)

Les données personnelles collectées sont traitées par SARL HELIOS conformément au RGPD (UE 2016/679). Elles sont utilisées uniquement pour la gestion des contrats et ne sont jamais revendues.

Droits d'accès, rectification, suppression : [contact@auros-anemos.fr](mailto:contact@auros-anemos.fr)

## Article 13 — Litiges et droit applicable

Les présentes CGL sont soumises au droit français. En cas de litige, une solution amiable sera recherchée en priorité. À défaut, le Tribunal compétent sera celui du ressort du siège social d'AUROS ANEMOS (Tribunal de commerce d'Albi).

## Signatures

<b>Le Loueur</b> <i>SARL HELIOS — AUROS ANEMOS</i>	<b>Le Locataire</b> <i>Lu et approuvé — Bon pour accord</i>
<p><i>Date :</i> _____</p> <p><i>Signature :</i></p>	<p><i>Date :</i> _____</p> <p><i>Signature :</i></p>

■ ■ Document contractuel. Ces CGV entrent en vigueur à la signature du contrat de location.